



Arrêté n° 2023 - 369 du 14 février 2023 portant organisation des services départementaux

Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L3221-3 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté départemental n° 2022-0393 du 1^{er} mars 2022 portant organisation des services départementaux ;

Vu l'avis émis par le Comité social territorial le 1^{er} février 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux.

Arrête

– **Article 1^{er} :**

L'arrêté départemental n° 2022-0393 du 1^{er} mars 2022 portant organisation des services est abrogé.

– **Article 2 : L'organisation générale**

L'organisation générale du Département du Territoire de Belfort est composée :

- du Cabinet
- de la Direction de la communication
- de la Direction générale des services

– Article 3 : Le Cabinet du Président

Le Chef de Cabinet exerce son autorité hiérarchique sur le Cabinet.

– Article 4 : La Direction de la communication

- service communication digitale et éditoriale
- service actions de communication et relations presse

La Direction de la communication est rattachée au Président du Conseil départemental.

– Article 5 : La Direction générale des services (DGS)

Sous l'autorité du Directeur général des services, la Direction générale des services (DGS) regroupe les directions générales adjointes suivantes :

- DGA Ressources (DGA-R)**
- DGA Solidarité (DGA-SOL)**
- DGA Territoire (DGA-T)**

– Article 6 : La Direction générale adjointe Ressources (DGA-R)

Sous l'autorité du Directeur général adjoint Ressources, la DGA-R regroupe les directions suivantes :

Direction des affaires juridiques (DAJ)

- service assemblées
- service juridique et assurances
- service commande publique

Direction des relations humaines (DRH)

- service carrière et rémunération
- service emploi et compétences
- service prévention – qualité de vie au travail

Direction des systèmes d'information (DSI)

- service de l'innovation et de la transformation numérique
- centre de service

Direction de la logistique et des achats (DLA)

- centre départemental de maintenance
- service des achats responsables, courrier, presse et reprographie
- service de la logistique et de l'entretien

Direction des Finances (DIRFI)

- service prévision budgétaire et qualité comptable
- service exécution budgétaire
- service outils et support

Est directement rattaché au Directeur général adjoint Ressources (DGA-R), le pôle ci-dessous :

- Pôle administratif et financier (PAF)

– Article 7 : La Direction générale adjointe Solidarité (DGA-SOL)

Sous l'autorité du Directeur général adjoint Solidarité, la DGA-SOL regroupe les directions suivantes :

Direction territoriale des solidarités (DTS)

- Espace des Solidarités Départementales Nord Territoire (Offemont et antenne de Giromagny)
- Espace des Solidarités Départementales Belfort Est
- Espace des Solidarités Départementales Belfort Ouest
- Espace des Solidarités Départementales Sud Territoire (Delle et antennes de Beaucourt et Bourogne)

Direction de l'autonomie et de la compensation (DAC)

- service personnes âgées
- service aide sociale aux personnes âgées et handicapées

Direction des actions de santé, PMI (DASPMI)

- service suivi médical des enfants confiés
- service accueil du jeune enfant
- service actions de santé
- service prévention précoce PMI

Direction de l'enfance, de la famille et de la parentalité (DEFP)

- service placement (*Foyer de l'enfance et Service mineurs confiés et des jeunes majeurs*)
- service autonomie pour les 16/21 ans

- cellule de recueil des informations préoccupantes et mission adoption
- service aide à la parentalité
- service éducatif en milieu ouvert
- service ressources et innovations sociales en protection de l'enfance

Direction de l'insertion et du retour à l'emploi (DIRE)

- service accès aux droits
- service accompagnement et emploi

Est directement rattaché au Directeur général adjoint Solidarité (DGA-SOL), le pôle ci-dessous :

- Pôle administratif et financier (PAF)

– Article 8 : La Direction générale adjointe Territoire (DGA-T)

Sous l'autorité du Directeur général adjoint Territoire, la DGA-T regroupe les directions suivantes :

Direction du patrimoine (DPAT)

- service études, programmation et travaux
- service maintenance et exploitation
- service foncier et immobilier

Direction des routes et des mobilités (DRM)

- service administratif
- service entretien, exploitation et gestion domaniale (Centres d'exploitation routiers de Belfort, de Joncherey, de Saint-Germain-le-Châtelet et de Giromagny)
- service études, programmation et travaux neufs

Direction du patrimoine naturel et du développement durable (DPNDD)

- mission Territoire et environnement
- service espaces naturels, eau, randonnée
- Maison de l'Environnement
- service entretien des espaces naturels

Direction de l'animation territoriale et de l'attractivité (DATA)

Direction du développement éducatif, culturel et sportif (DDECS)

- service éducation (13 collèges du département)
- service jeunesse, sport et culture
 - Base nautique et de loisirs
 - Médiathèques départementales (Delle, Belfort - Espace multimédia Gantner)

Direction des archives départementales (DAD)

- service collecte, traitement, conservation des fonds et communication au public.

Est directement rattaché au Directeur général adjoint Territoire (DGA-T), le pôle ci-dessous :

- Pôle administratif et financier (PAF)

– Article 9

Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- publié sur le site institutionnel du Département.

Transmission en Préfecture le 1er mars 2023

Le Président du Conseil départemental,
Florian BOUQUET

